



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 MARS 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

Excusée : Mme Baudry

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un événement exceptionnel.





Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

COMMISSION DES FINANCES

EAUBONNE FOOT CSM

La Commission décide d'appliquer la décision du Comité de Direction du 20 mars 2026 de mettre hors de toutes les compétitions officielles à compter de ce jour, les équipes du club de foot à 11 à l'exception des équipes de l'école de foot.

SENIORS D3 Poule B

SENIORS D2 Poule A

CDM D2

ANCIENS Poule B

U18 D3 Poule B

U16 D3 Poule C (Forfait général)

U14 D4 Poule B

U14 D5 Poule B

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE DU 24/02/2026

La commission décide :

2 matchs à jouer à huis clos

U14 D2 Poule A

Match n° 53520786

PERSAN US 03/ST BRICE FC le 09/05/2026

U14 D2 Poule A

Match n° 53520746

ST BRICE FC/PERSAN US 03 le 05/04/2026 (match à rejouer)

Art n° 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF; Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos, Les officiels désignés par le DVOF, Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match, Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche, Les journalistes porteurs de leur carte officielle, Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive, 51 Terre de jeu & d'équilibre DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos.





REMERCIEMENT ARBITRE

M. BELAID Iyed

COURRIERS CLUBS

SAINT LEU

Mail du 23/03/2026

U16 D2 Poule A

Match n° 53522715

FC SAINT LEU 22 / ADAMOIS OL 21 du 29/03/2026

Pour raison d'organisation le match se jouera à 13h00.

Nouveau lieu : Stade des Andresys 2 à SAINT LEU

Motif : Arrêté municipal

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VEXIN

Mail du 09/03/2026

Match n° 54556205

VEXIN AS / HERBLAY du 01/03/2026

La Commission rappelle au club qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être faite pour communication au District.

ERMONT

Mail du 23/03/2026

A compter du 24/04/2026, le coup d'envoi des matchs à domicile de la catégorie U14 D2 Poule A, aura lieu à 14 heures jusqu'à la fin de la saison

A compter du 24/04/2026, le coup d'envoi des matchs à domicile de la catégorie U14 D4 Poule C, aura lieu à 14 heures au stade RENOIR à ERMONT jusqu'à la fin de la saison

Motif : Organisation des terrains et vestiaires

MERY MERIEL

Mail du 20/03/2026

U16 D3 Poule A

Match n° 53522955 du 15/03/2026

FC2M 22 / VAUREAL FCM 22

La Commission maintient l'amende pour le forfait avisé., le mail est arrivé hors délai le vendredi 13/03/2026 après 12 heures.

ART 23.2 du RS du DVOF

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District, ont été prévenus par écrit (lettre, Fax ou courriel) au plus tard le Vendredi 12 HEURES pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine.

REPORTS DE MATCHS

Ce match est à jouer en semaine, plus de dates disponibles

La Commission vous informe que n'ayant plus de dates disponibles pour faire jouer ces matchs, elle vous invite à trouver une date en semaine en accord avec le club adverse pour jouer le match.

Accord à trouver avant le 13 avril 2026. Prévenir la Commission





ANCIENS D4

Match n° 54609775

PISCOP MOISSELLES / BRUYERES BERNES

SENIORS

SENIORS D1

Match n° 54551976

BEZONS USO 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1 du 15/03/2026

Nouvelle Date : 26/04/2026

CRITERIUM +45 ans

Critérium +45 ans Poule C

Match n° 54136068

VAUXOISE ES 5 / VIARMES ASNIERES OL 5 du 26/04/2026

Nouvelle date : 12/04/2026

Critérium +45 ans Poule B

Match n° 54224315

CHAMPAGNE 95 SFC 35 / SOISY AND MARGENCY 36 du 29/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

ANCIENS

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672901

SURVILLIERS AVENIR / ENT ROISSY THILLAY du 15/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

ANCIENS D4

Match n° 54609675

VALLEE DU SAUSSERON ES 32 / PISCOP MOISSELLES AS 31 du 08/03/2026

Nouvelle date : 15/04/2026

Nouvel horaire : 20 heures

ANCIENS D4

Match n° 54609703

BRUYERES BERNES USM 32 / MONTMORENCY FC 32 du 01/03/2026

Nouvelle date : 15/04/2026

Nouvel horaire : 20 heures

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 53525017

FC2M 2 / BOUFFEMONT ACF 1 du 17/05/2026

Inversion de terrain

Nouvelle adresse : stade Jean-Baptiste CLEMENT- BOUFFEMONT

Les frais d'arbitrage seront à la charge du club de FC2M





ANCIENS D4

Match n° 54609770

MONTMORENCY / BEAUCHAMP

Nouvelle date : 26/04/2026

ANCIENS D4

Match n° 54609655

BRUYERES BERNES USM 32 / BEAUCHAMP AS 33

Nouvelle date : 22/04/2026

Nouvel horaire : 20 heures

U16

U16 D3 Poule C

Match n° 53558455

AS ERMONT 22 / USO BEZONS 21 du 15/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : Décès dans le club

U15

U15 D2 Poule A

Match n° 54606511

ADAMOIS OL 1 / SOISY AND MARGENCY FC

Nouvelle date : 04/04/2026

U14

U14 D5 Poule A

Match n° 54425981

VEMARS St WITZ FC / HERBLAY du 14/03/2026

Nouvelle date : 04/04/2026

Motif : Arrêté municipal

U14 D4 Poule C

Match n° 54456024

AS ERMONT/SURVILLIERS du 14/03/2026

Nouvelle date : 18/04/2026

Horaire : 14h

Motif : Arrêté municipal

U14 D2 Poule A

Match n° 54456024

AS ERMONT/SURVILLIERS du 14/03/2026

Nouvelle date : 18/04/2026

Horaire : 14h

Motif : Arrêté municipal



**U14 D1**

Match n° 53520576

ST BRICE FC /FRANCONVILLE FC du 28/03/2026

Nouvelle date : 04/04/2026**Horaire : 14h****Motif : Organisation finale U13****1^{ER} FORFAIT AVISE (SANS AMENDE)****GARGES FCM**

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526573

FC VILLIERS LE BEL / GARGES FCM du 22/03/226

FC VILLIERS LE BEL : 5 buts 3pts**GARGES FCM : 0 but -1pts****ST PRIX ES**

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557638

ARNOUVILLE F.AS / ST PRIX ES du 22/03/226

ARNOUVILLE F.AS : 5 buts 3pts**ST PRIX ES : 0 but -1pts****2^Eme FORFAIT AVISE (SANS AMENDE)****BEAUCHAMP AS**

ANCIENS D4

Match n° 54609723

BEAUCHAMP AS / VALEE DU SAUSSER ES du 22/03/226

VALLE DU SAUSSER ES : 5 buts 3pts**BEAUCHAMPS AS : 0 but -1pts****BEAUCHAMP AS**

U18 D3 Poule C

Match n° 54792613

BEAUCHAMP AS / MAGNY EN VEXIN FC du 22/03/226

MAGNY EN VEXIN FC : 5 buts 3pts**BEAUCHAMPS AS : 0 but -1pts****ARNOUVILLE F.AS**

U14 D4

Match n° 54456033

RC ARGENTEUIL / ARNOUVILLE F.AS du 21/03/226

RC ARGENTEUIL : 5 buts 3pts**ARNOUVILLE F.AS : 0 but -1pts**

**1ER FORFAIT AVEC AMENDE****ENT ROISSY THILLAY**

U16 D3 Poule B

Match n° 53523088

VEXIN AS 22 / ENT ROISSY THILLAY du 15/03/2026

ENT ROISSY THILLAY 22 : 0 but -1pt**VEXINAS 21 : 5 buts 3pts****Amende ENT ROISSY THILLAY 30 euros****GARGES FCM**

U14 D5 Poule A

Match n° 54425987

BOUFFEMONT ACF / GARGES FCM du 21/03/226

BOUFFEMONT ACF : 5 buts 3pts**GARGES FCM : 0 but -1pts****Amende GARGES FCM 30 euros****MONTMAGNY FC**

U14 D5 Poule B

Match n° 54455877

SARCELLES AAS / MONTMAGNY FC du 21/03/226

SARCELLES AAS : 5 buts 3pts**MONTMAGNY FC : 0 but -1pts****Amende MONTMAGNY FC 30 euros****BEZONS U.SEC.OM**

U18 D3 Poule A

Match n° 54792521

RC ARGENTEUIL / BEZONS U.SEC.OM du 22/03/226

RC ARGENTEUIL : 5 buts 3pts**BEZONS U. SEC.OM : 0 but -1pts****Amende BEZONS U.SEC.OM 30 euros****MARLY LA VILLE ES**

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525382

MONTIGNY FC 95 / MARLY LA VILLE ES du 22/03/226

MONTIGNY FC 95 : 5 buts 3pts**MARLY LA VILLE ES : 0 but -1pts****Amende MARLY LA VILLE : 30 euros****VAUREAL FCM**

ANCIENS D4

Match n° 54609722

GARGES FCM / VAUREAL FCM du 22/03/226

GARGES FCM : 5 buts 3pts**VAUREAL FCM : 0 but -1pts****Amende MARLY LA VILLE : 30 euros**

**MARCOUVILLE CITY CP**

U18 D2 Poule B

Match n° 53522433

GONESSE RC / MARCOUVILLE CITY CP du 22/03/226

GONESSE RC : 5 buts 3pts**MARCOUVILLE CITY CP :** 0 but -1pts**Amende MARCOUVILLE CITY CP :** 30 euros**PERSAN US**

U14 D3 Poule C

Match n° 53521130

DEUIL ENGHEIN FC / PERSAN US du 21/03/226

DEUIL ENGHEIN : 5 buts 3pts**PERSAN US :** 0 but -1pts**Amende PERSAN US :** 30 euros**2^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE****MONTSOULT BAILLET US**

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610565

COURDIMANCHE AS / MONTSOULT BAILLET US du 22/03/226

COURDIMANCHE AS : 5 buts 3pts**MONTSOULT BAILLET US :** 0 but -1pts**Amende MONTSOULT BAILLET US** 35 euros**PONTOISIENNE JS**

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610566

ARGENTEUIL FC / PONTOISIENNE JS du 22/03/226

ARGENTEUIL FC : 5 buts 3pts**PONTOISIENNE JS :** 0 but -1pts**Amende PONTOISIENNE JS** 35 euro**PIERRELAYE FC**

SENIORS F D1

Match n° 54962023

VAFF / PIERRELAYE du 21/03/226

VAFF : 5 buts 3pts**PIERRELAYE FC** 0 but -1pts**Amende PIERRELAYE FC** 35 euros



3^{ème} FORFAIT AVISE INDUISANT LE FORFAIT GENERAL

PERSAN US

SENIORS D1

Match n° 54551982

PERSAN US / BEZON U.SEC.OM du 22/03/226

BEZONS U.SEC.OM : 5 buts 3pts

PERSAN US 0 but -1pts

FRETTOISE ES

U14 D5 Poule B

Match n° 54455876

MONTMORENCY FC / FRETTOISE ES du 21/03/226

MONTMORENCY FC : 5 buts 3pts

FRETTOISE ES 0 but -1pts

FORFAIT GENERAL

PERSAN US

SENIORS D1

Amende : 110 euros

FRETTOISE ES

U14 D5 Poule B

Amende : 80 euros

Secrétaire de Séance
Pascale PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

